

29.—Fréquentation scolaire de la population de 7-14 ans, Canada,¹ par lieu de naissance et par sexe, 1931.

Item.	Les deux sexes.			Garçons.			Filles.		
	Nés canadiens.	Nés britanniques.	Nés à l'étranger.	Nés canadiens.	Nés britanniques.	Nés à l'étranger.	Nés canadiens.	Nés britanniques.	Nés à l'étranger.
Total, Population de 7-14 ans ¹	1,647,683	49,639	58,026	831,418	25,304	29,892	816,265	24,335	28,134
A l'école.....	1,532,894	47,678	53,497	774,314	24,278	27,560	758,580	23,400	25,937
Moins d'un mois.....	378	17	25	186	11	11	192	6	14
1-3 mois.....	17,101	446	1,054	8,406	214	548	8,695	232	506
4-6 mois.....	40,554	899	1,962	20,491	467	1,036	20,063	432	926
7-9 mois.....	1,474,861	46,316	50,456	745,231	23,586	25,965	729,630	22,730	24,491
Pas à l'école.....	114,789	1,961	4,529	57,104	1,026	2,332	57,685	935	2,197

¹ Excepté le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Section 13.—Aveugles et sourds-muets.

Lors du recensement de 1931, comme aux recensements antérieurs, des détails ont été obtenus sur les aveugles, les sourds-muets et les aveugles-sourds-muets. Les instructions aux énumérateurs en 1931 étaient les suivantes:

Aveugle.—Considérez comme aveugle toute personne qui ne peut pas voir assez pour lire le titre de cette cédule à une distance d'un pied, avec ou sans l'aide de lunettes. Pour un enfant de moins de dix ans ou pour une personne illettrée l'épreuve consiste à pouvoir ou à ne pas pouvoir distinguer et reconnaître des objets, une pomme par exemple, à une distance d'environ deux pieds. *Ne pas inclure les borgnes dans cette catégorie.*

Sourds-muets.—Considérez comme sourds-muets toutes les gens qui sont totalement sourds depuis leur naissance. En général, les personnes qui ne peuvent ni entendre ni parler.

Les résultats du recensement de 1931 ont été publiés par le Bureau Fédéral de la Statistique dans les bulletins suivants du septième recensement du Canada, 1931: Bulletin XLIII, traitant des aveugles et des aveugles sourds-muets, et indiquant le sexe, l'âge, l'âge lors de la perte de la vue, l'instruction, l'état conjugal, la religion, l'origine raciale, le lieu de naissance, la cause de la cécité, les moyens de subsistance, etc.; Bulletin XLIV, traitant des sourds-muets et comportant des analyses semblables à celles mentionnées plus haut pour les aveugles. Les tableaux 30, 31 et 32 fournissent des statistiques sommaires tirées de ces bulletins.

Aveugles.—Alors qu'en 1931, 10.7 p.c. des aveugles l'étaient de naissance, pas moins de 39.1 p.c. ont perdu la vue à l'âge de 60 ans ou plus, et un nombre additionnel de 10.4 p.c. entre 50 et 60 ans. C'est pourquoi il est important de considérer la distribution de l'âge de la population dans la détermination de la prédominance de la cécité.

Causes de cécité.—Les affections et les maladies des yeux constituent la plus grande cause de cécité, les cas de ce genre se chiffraient à 1,699 sur un total de 7,343 aveugles pour les neuf provinces; la cataracte était la plus fréquente de ces affections, soit 983 cas. Voici les autres causes principales avec le nombre d'aveugles dans